# Ukraine : le coût de la guerre, l’échec de la diplomatie et une Europe divisée




À la suite des nouveaux pourparlers entre l’Ukraine et la Russie, Volodymyr Zelensky a estimé que les échanges avaient été « constructifs ». Mais les mots ne suffisent pas à faire la paix. Derrière cette reprise du dialogue, les questions demeurent : jusqu’où cette guerre ira-t-elle ? Qui en supporte le coût ? L’Europe a-t-elle encore une stratégie propre ? Et les institutions internationales disposent-elles des moyens d’arrêter le conflit ?

Par Albert

Les discussions réunissant à Abou Dhabi des représentants ukrainiens, russes et américains ont permis d’aborder les garanties de sécurité, la reconstruction et un nouvel échange de prisonniers. Les délégations ont fait état d’échanges utiles, mais aucune percée n’a été annoncée sur les

questions les plus difficiles : le cessez-le-feu, les territoires occupés et les conditions d'un règlement politique. Les médiateurs américains ont eux-mêmes reconnu que la méfiance restait profonde. Qualifier les pourparlers de « constructifs » décrit donc une étape diplomatique, pas la proximité d'un accord.

La reprise du dialogue intervient après des années de combats, de destructions et de pertes humaines. Elle suscite un espoir légitime, mais aussi une inquiétude : les négociations permettront-elles réellement de sortir de la guerre, ou serviront-elles seulement à gérer une confrontation qui se prolonge ?

Une guerre dont les racines remontent à 2014

La crise actuelle ne commence pas en février 2022. Après les manifestations de Maïdan et le changement de pouvoir à Kyiv en 2014, la Russie a pris le contrôle de la Crimée, puis l'a annexée à la suite d'un référendum dont l'Assemblée générale des Nations unies a contesté la validité. Dans le Donbass, les affrontements entre les forces ukrainiennes et les groupes armés séparatistes soutenus par Moscou ont fait des milliers de victimes.

En février 2022, la Russie a lancé une invasion à grande échelle de l'Ukraine. Cette décision a profondément aggravé le conflit et provoqué une crise internationale majeure. L'Assemblée générale de l'ONU a réaffirmé la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine et demandé le retrait des forces russes de son territoire reconnu internationalement. Les débats sur les responsabilités diplomatiques antérieures ne font pas disparaître ce fait juridique.

L'histoire de l'OTAN est néanmoins au cœur des controverses. En 2008, au sommet de Bucarest, l'Alliance a déclaré que l'Ukraine et la Géorgie « deviendraient membres », sans fixer de calendrier d'adhésion. Cette perspective a nourri les inquiétudes de Moscou et contribué à la dégradation des relations avec les pays occidentaux. Elle ne transforme toutefois pas l'invasion en acte légal : les États ont le droit de choisir leurs alliances, et les désaccords de sécurité ne justifient pas le recours à la force contre un voisin.

Minsk : l'échec d'une paix que personne n'a su garantir

Les accords de Minsk, conclus en 2014 et 2015 avec la participation de l'Ukraine, de la Russie, de la France et de l'Allemagne, devaient mettre fin aux combats dans le Donbass et établir un règlement politique. Le texte de 2015 prévoyait un cessez-le-feu, le retrait des armes lourdes, des élections locales et le rétablissement du contrôle ukrainien sur la frontière. Mais l'ordre dans lequel ces mesures devaient être appliquées, leur interprétation et les garanties de sécurité ont fait l'objet de désaccords persistants. Les violations du cessez-le-feu se sont poursuivies et les dispositions politiques n'ont pas abouti.

Les responsables ukrainiens, russes et occidentaux se sont mutuellement accusés d'avoir fait échouer les accords. En 2022, l'ancienne chancelière allemande Angela Merkel a déclaré que Minsk avait donné du temps à l'Ukraine pour se renforcer. Cette déclaration alimente le soupçon que les accords auraient été utilisés pour préparer une confrontation future. Elle ne prouve toutefois pas, à elle seule, qu'un plan concerté ait existé pour provoquer la guerre. Elle rappelle surtout l'ampleur de la défiance et l'échec d'une diplomatie qui n'a pas réussi à transformer un cessez-le-feu fragile en paix durable.

Il est donc légitime de demander si les dirigeants européens ont fait tout ce qui était possible pour préserver les accords et empêcher l'escalade. Mais affirmer que l'Europe aurait volontairement saboté Minsk pour entraîner la Russie dans la guerre dépasse ce que les éléments disponibles permettent d'établir. L'analyse doit examiner les choix de Moscou, de Kyiv, de Washington, de Paris et de Berlin, sans transformer une question politique en certitude historique.

Le prix de la guerre pèse sur les citoyens européens

Cette guerre coûte cher à l'Europe : en dépenses publiques, en soutien militaire et financier, en accueil des réfugiés, en réorganisation énergétique et en tensions sur le pouvoir d'achat. L'Union européenne et ses États membres ont mobilisé environ 235,9 milliards d'euros en faveur de l'Ukraine et des personnes touchées par la guerre. Ce total rassemble différentes formes d'aide, dont des prêts, des garanties et des dépenses d'accueil ; il ne correspond donc pas à une facture identique pour chaque citoyen. Mais il représente un engagement considérable pour les budgets publics.

Les ménages ont également subi la hausse des prix. En 2022, l'inflation annuelle dans l'Union européenne a atteint 9,2 %. Les prix du logement, de l'énergie et des combustibles ont augmenté de 18 % en moyenne. La guerre et la réduction des livraisons de gaz russe ont contribué à cette flambée, mais elles ne l'expliquent pas seules : les tensions sur les marchés de l'énergie et la reprise de la demande après la pandémie avaient commencé à faire monter les prix auparavant. Pour de nombreuses familles, le résultat a néanmoins été concret : factures plus lourdes, alimentation plus chère et budget quotidien sous pression.

Plus de cinq millions de personnes réfugiées d'Ukraine étaient recensées en Europe à la fin de 2025, selon le HCR. Leur accueil a représenté un effort important pour les pays concernés, mais il faut rappeler que ces déplacements sont d'abord une conséquence humaine de la guerre : des familles ont fui les bombardements, la destruction de leurs logements et l'insécurité. Les questions de logement, d'école, d'emploi et de protection sociale alimentent aujourd'hui les débats dans les pays d'accueil.

La population européenne commence à s'interroger sur la durée et les objectifs de cet engagement. Combien de temps les États continueront-ils à financer une guerre dont l'issue reste incertaine ? Quels résultats concrets sont attendus ? Comment protéger les ménages les plus touchés par la hausse du coût de la vie ? Ces interrogations ne signifient pas qu'il faudrait abandonner les Ukrainiens. Elles traduisent une demande de transparence et de débat démocratique sur les choix faits au nom des citoyens.

Le soutien occidental et la question d'une guerre par procuration

L'Ukraine dépend largement du soutien occidental pour financer son État et poursuivre son effort militaire. Les États-Unis ont joué un rôle central depuis 2022, mais la politique de Donald Trump a rendu leur engagement plus incertain. Washington continue de prendre part aux négociations, tout en ayant réduit son soutien direct par rapport aux années précédentes. Dans le même temps, les Européens sont devenus le principal soutien financier et militaire de Kyiv.

Cette situation nourrit l'expression de « guerre par procuration ». Elle décrit une réalité : les grandes puissances défendent leurs intérêts, fournissent des armes et cherchent à peser sur l'issue du conflit. Mais

cette formule ne doit pas effacer la volonté des Ukrainiens eux-mêmes, ni leur résistance à l'invasion. Elle ne doit pas davantage faire oublier que la Russie a engagé ses forces armées sur le territoire ukrainien, tandis que les États occidentaux soutiennent Kyiv sans être officiellement en guerre contre Moscou.

Les objectifs américains restent difficiles à résumer. Donald Trump affirme vouloir mettre fin à la guerre, mais négocie directement avec Moscou et Kyiv et cherche à peser sur les garanties de sécurité de l'après-guerre. On peut s'interroger sur les intérêts américains, sur la place laissée aux Européens et sur le risque que l'Ukraine soit poussée à accepter des concessions. Mais les éléments publics ne permettent pas de réduire la politique américaine à un objectif secret unique.

La question est aussi celle de l'autonomie européenne. Les gouvernements européens ont décidé de soutenir Kyiv, d'imposer des sanctions à Moscou et de réduire leur dépendance énergétique envers la Russie. Pourtant, ils peinent à peser sur les négociations conduites par Washington. À Abou Dhabi, les Européens ne faisaient pas partie des discussions trilatérales, alors même qu'ils financent une part majeure de l'effort ukrainien et seraient directement concernés par les garanties de sécurité. Les responsables américains ont déclaré que l'Europe devrait être associée à un règlement, tandis que Moscou s'est montré réticent à sa participation.

Les controverses sur le régime ukrainien : Azov, mobilisation et droits fondamentaux

Le soutien à l'Ukraine ne doit pas empêcher d'examiner les actes de ses autorités ni les dérives qui peuvent se produire en temps de guerre. La mobilisation, les restrictions politiques et la situation des personnes qui refusent de combattre soulèvent des questions graves.

Le régiment Azov est au centre d'une controverse qui doit être décrite avec précision. À ses débuts, en 2014, le bataillon Azov a attiré des combattants d'extrême droite et des personnes liées à des milieux néonazis. Il a ensuite été intégré à la Garde nationale ukrainienne. L'unité actuelle, qui a participé à la défense de Marioupol, affirme s'être professionnalisée et avoir rompu avec ces affiliations. Cela ne fait pas disparaître son histoire ni les symboles et réseaux qui ont nourri les inquiétudes. Mais cela ne permet pas non plus de qualifier l'ensemble de

l'État ukrainien ou de sa population de « nazi ». La distinction entre l'unité militaire, ses membres actuels et les mouvements politiques associés est indispensable à une analyse sérieuse.

La mobilisation soulève également des préoccupations documentées. Le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme a indiqué que le droit à l'objection de conscience était fortement restreint sous la loi martiale. Dans son rapport couvrant la période de septembre à novembre 2024, l'ONU a décrit cinq cas d'hommes affectés à des unités militaires après avoir tenté de refuser le service pour des raisons de conscience. Selon ce rapport, ils auraient été détenus entre deux et quatre jours par des personnels chargés du recrutement et soumis à des mauvais traitements ou à des violences. Des tribunaux ont également condamné des objecteurs de conscience pour évasion du service militaire.

Ces constats ne permettent pas d'affirmer que tous les jeunes mobilisés seraient enfermés dans des « centres de détention » ni que chaque refus de combattre entraîne les mêmes abus. Ils imposent cependant une vigilance indépendante sur les conditions de recrutement, les détentions, les violences et le droit de contester une décision. Le rapport de l'ONU couvrant juin à novembre 2025 indique que le droit à l'objection de conscience demeure soumis à des restrictions excessives en droit et dans la pratique.

La démocratie ukrainienne est elle aussi soumise à une épreuve exceptionnelle. Les élections n'ont pas eu lieu sous la loi martiale, qui interdit leur tenue pendant cette période. La Commission européenne estime que les institutions fonctionnent de manière globalement stable, tout en soulignant que les pouvoirs d'exception, les restrictions des médias et les limites à l'accès à l'information doivent rester encadrés. Elle relève aussi que la liberté d'expression demeure affectée par les risques de sécurité, les pressions économiques et les restrictions liées à la loi martiale.

Ces éléments ne suffisent pas à trancher par un mot comme « dictature » le débat sur le régime ukrainien. Ils justifient en revanche des questions précises : les opposants disposent-ils d'un espace politique réel ? Les restrictions sont-elles proportionnées et temporaires ? Les journalistes peuvent-ils enquêter librement ? Les

citoyens peuvent-ils contester les décisions de mobilisation ? Une démocratie en guerre ne peut fonctionner comme en temps de paix, mais la guerre ne saurait faire disparaître toute exigence de contrôle et de responsabilité.

## Une liberté d'expression fragilisée par la polarisation

Le débat européen sur la guerre devient de plus en plus polarisé. Ceux qui soutiennent l'Ukraine sont parfois qualifiés de « pro-atlantistes » ou accusés de vouloir prolonger le conflit. Ceux qui critiquent la politique de Kyiv ou l'engagement européen sont parfois présentés comme des relais de la propagande russe. Ces étiquettes peuvent remplacer l'examen des arguments et empêcher une discussion publique nuancée.

Il faut distinguer la critique d'un gouvernement de la diffusion délibérée de désinformation. Critiquer la stratégie européenne, les choix de l'OTAN, les restrictions imposées par Kyiv ou le coût de l'aide ne signifie pas automatiquement soutenir Moscou. À l'inverse, invoquer la liberté d'expression ne dispense pas de vérifier les faits ni d'indiquer clairement lorsqu'une affirmation n'est pas établie.

La liberté d'expression est fragilisée lorsque les citoyens, les chercheurs, les journalistes ou les responsables politiques craignent d'être disqualifiés avant même que leurs arguments soient examinés. La Commission européenne relève que des restrictions liées à la loi martiale et des pressions contre des journalistes demeurent des sujets de préoccupation en Ukraine. En Europe, les débats sur la guerre doivent également pouvoir se tenir sans intimidation ni accusation automatique de trahison.

## L'ONU et le Conseil de sécurité face à leur impuissance

L'échec de la diplomatie internationale se lit aussi dans les limites des Nations unies. Le Conseil de sécurité a pour mission de maintenir la paix, mais la présence de la Russie parmi ses membres permanents et son droit de veto rendent très difficile l'adoption de mesures contraignantes contre elle. Le problème est structurel : lorsqu'un membre permanent est directement impliqué dans un conflit, le Conseil peut se retrouver paralysé.

L’Assemblée générale peut condamner une agression, adopter des résolutions et formuler des recommandations. Elle ne dispose toutefois pas des mêmes pouvoirs contraignants que le Conseil de sécurité. Le mécanisme « Union pour le maintien de la paix » permet à l’Assemblée de se saisir d’une situation lorsque le Conseil est bloqué, mais il ne remplace pas l’autorité ni les moyens d’exécution du Conseil. L’ONU reste donc une tribune essentielle, mais elle n’a pas réussi à imposer l’arrêt des combats.

Cette impuissance ne rend pas l’organisation inutile. Elle met en évidence la contradiction entre les principes de la Charte des Nations unies et un système dans lequel les grandes puissances peuvent bloquer l’action collective. La guerre en Ukraine relance ainsi le débat sur le droit de veto et sur la capacité réelle de l’ONU à agir lorsque l’un de ses membres permanents est partie au conflit.

Quelle paix, et à quel prix ?

Le principal obstacle des négociations demeure territorial. Moscou réclame que l’Ukraine renonce à des zones du Donbass qu’elle contrôle encore. Kyiv refuse de céder par la force des territoires qu’elle considère comme ukrainiens. Les garanties de sécurité constituent une autre ligne de fracture : l’Ukraine veut éviter une nouvelle invasion, tandis que la Russie conteste les arrangements qui renforceraient l’ancrage occidental de son voisin.

Il faut distinguer le contrôle militaire de la souveraineté juridique. La Russie occupe une partie du territoire ukrainien, mais l’occupation ne transforme pas automatiquement ces territoires en territoire russe reconnu en droit international. Une paix pourrait toutefois laisser, pour une durée indéterminée, une partie du territoire hors du contrôle de Kyiv. Ce serait une réalité politique douloureuse, sans effacer la question de la souveraineté.

L’Europe a-t-elle perdu la Russie comme partenaire ? La relation économique et énergétique qui existait avant la guerre a été profondément brisée. La méfiance s’est installée et les approvisionnements ont été réorganisés. Mais parler de la Russie comme d’une alliée naturelle de l’Europe ne rend pas compte des conflits de sécurité et des violations de souveraineté qui ont marqué

cette relation. La question est désormais de savoir si une coexistence pourra être reconstruite, sur quelles règles et avec quelles garanties.

La paix ne peut pas se résumer à un cessez-le-feu imposé à Kyiv sans garanties crédibles. Mais poursuivre la guerre sans objectif politique clair expose les Ukrainiens comme les Européens à un épuisement croissant. Les gouvernements doivent expliquer ce qu'ils cherchent à obtenir, les risques qu'ils jugent acceptables et la manière dont les citoyens seront protégés des conséquences économiques.

Les pourparlers d'Abou Dhabi ouvrent une possibilité, pas encore une issue. Un échange de prisonniers serait un résultat humain important. Un cessez-le-feu vérifiable, des garanties de sécurité, la protection des civils et une place réelle pour les Ukrainiens dans les décisions concernant leur avenir sont indispensables à tout règlement durable.

Le coût de cette guerre se mesure en vies humaines, en villes détruites, en familles déplacées et en budgets publics. La population européenne est en droit de demander jusqu'où les gouvernements entendent aller et quelle stratégie ils poursuivent. L'objectif doit être de sortir des combats sans accepter que les frontières soient redessinées par la force et sans laisser les grandes puissances décider seules du sort des peuples directement concernés.